



Pôle « campements illicites et résorption des bidonvilles »

Elaborer une stratégie territoriale sur les campements illicites : l'exemple de la démarche engagée par la préfecture de région Ile-de-France

Décembre 2016

CONTEXTE

L'Ile-de-France compte plus de 120 campements, dans lesquels vivent environ 6 600 personnes. Cela représente 40% des occupants de campements illicites recensés au niveau national. Répartis de manière inégale sur le territoire francilien, ces campements sont principalement concentrés dans quelques communes, sur un axe Nord-Est/Sud-Est, en forme d'arc de cercle de Cergy-Pontoise à Evry.

Depuis plusieurs années, face à ces situations d'habitat indigne et de très grande précarité, sur des espaces privés ou publics occupés sans droit ni titre, **deux formes de réponses sont apportées** :

- d'une part, en application d'une décision de justice ou d'une décision de l'autorité administrative, des opérations d'évacuation, pour lesquelles conformément à la circulaire du 26 août 2012 sont proposées dans la mesure du possible des **solutions de logement et d'hébergement**. Il est à noter que la situation est particulièrement complexe dans une région qui connaît une très forte tension dans ce domaine, avec 630 000 demandes de logement social et **80 000 personnes hébergées chaque jour** ;

- d'autre part, des **initiatives locales**, portées par des collectivités locales ou l'Etat, **visant à l'accompagnement des habitants de ces campements vers l'insertion et l'accès aux droits**, et passant notamment par la mise en place d'espace de transition.

Les évacuations répétées de campements apparaissent davantage comme des solutions de court terme, nécessaires mais non suffisantes, se traduisant souvent par un déplacement de population d'une ville à une autre, d'un département à un autre. Face à cette situation qui interroge les politiques publiques, le préfet de la région Ile-de-France a décidé d'apporter une **réponse globale et durable**.

DÉMARCHE

Répondant à une demande ancienne et renouvelée de certains élus, en particulier d'élus concernés par ces campements, le préfet de région a réuni le 20 octobre 2015 une **conférence régionale sur les campements illicites**, et engagé une concertation afin de faire émerger une réflexion collective dans la perspective d'une feuille de route régionale devant servir de référence et d'orientation à l'action publique.

Deux groupes de travail ont été mis en place, l'un sur le thème « campement », s'intéressant à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les campements; l'autre sur le thème « insertion » chargé de faire des propositions pour favoriser l'insertion socio-économique des occupants de campements qui le souhaitent. A l'issue de cette concertation, le préfet de région a présenté le 13 avril 2016 une **stratégie régionale de l'Etat pour les campements illicites en Ile-de-France** à tous les maires d'Ile-de-France et aux présidents d'exécutifs locaux. Un premier point d'étape a été réalisé le 5 décembre 2016.



Jérôme Normand, sous-préfet, directeur de projet, et Jean-François Carencu, préfet de la région Ile-de-France

Source : Préfecture de région Ile-de-France

PRIORITÉS

La feuille de route régionale Ile-de-France déploie 5 priorités

1 SECURISER LES CONDITIONS DE VIE DANS LES CAMPEMENTS

Garantir **des conditions d'hygiène minimales sur les campements par contractualisation**

- Accès à l'eau, mise à disposition de sanitaires, évacuation des déchets, contractualisation avec les occupants pour le maintien et la propreté des lieux.

Favoriser **la scolarisation et l'assiduité scolaire des enfants et adolescents**

- Développement de la médiation scolaire (IA et CASNAV),
- Développement du dispositif d'accompagnateur scolaire,
- Formation des enseignants aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Assurer **l'accès aux soins et la prise en charge des plus vulnérables**

- Développement de la médiation sanitaire

Créer **une mesure d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) interdépartementale**



Source : Les Enfants du Canal

2 GARANTIR L'APPLICATION DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Lutter **contre toutes les formes de délinquance, garantir la sécurité et l'ordre public dans les campements**

Rappeler **les règles relatives au séjour en France**

- Mise en œuvre d'OQTF, particulièrement dans le cas de troubles manifestes à l'ordre public, en lien étroit avec l'OFIL.

3 PERMETTRE AUX PERSONNES VOLONTAIRES DE S'ENGAGER DANS UN PARCOURS D'INSERTION

Renforcer **l'intervention de la plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi (AIOS) sur l'ensemble de l'IDF**

Faciliter **l'accès à la domiciliation et aux droits sociaux**

Mobiliser **tous les dispositifs de droit commun à finalité d'insertion**

Soutenir **les démarches locales d'insertion**

- MOUS et villages d'insertion

Favoriser **les initiatives innovantes en matière d'insertion**

- Construction de partenariats locaux originaux : CCAS, bailleurs sociaux, régie de quartier...,
- Création de sociétés coopératives.

4 STABILISER LES PERSONNES PAR UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT PASSERELLE

Etudier **positivement la mise en place de différents dispositifs innovants**

- Mise à disposition de terrains provisoires et de terrains plus pérennes (2 à 3 ans),
- Développement de villages d'insertion, à l'initiative des collectivités locales,
- Appui aux dispositifs type « ANDATU » (programme mis en place à Lyon entre 2011 et 2015) : logement passerelle et accompagnement global de la personne, jusqu'à son insertion complète dans le logement et l'emploi,
- Soutien d'expériences de relocalisation de familles en province.



Résidence sociale Einstein à Ivry - Source : Emmaus Habitat

5 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE RETOUR DANS LE PAYS D'ORIGINE

ANNUAIRE

Préfecture de la région Ile-de-France
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>